

RÉDUISEZ VOTRE EMPREINTE CARBONE L'AGGLOMÉRATION ALLÈGE VOTRE FACTURE !

AIDE POUR
L'ACHAT DE
VOTRE VÉLO



NEUF OU D'OCCASION

Vélo mécanique

Vélo électrique

y compris rétrofit

Vélo cargo

Vélo pliant

Vélo PMR

Accessoires

PASS"
MOBIL'''

Agglo

3 sessions en 2026

Toutes les modalités de l'offre

Jusqu'à

500€
en bon d'achat

AIDE date de validité limitée
EXCEPTIONNELLE

du 2 mars au 17 avril
du 1^{er} juin au 17 juillet
du 21 septembre au 6 novembre
sous réserve de chèques restants

www.bethunebruay.fr/passmobilagglo

L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

RÉDUISEZ VOTRE EMPREINTE CARBONE

L'AGGLOMÉRATION ALLÈGE VOTRE FACTURE !

PASS'MOBIL Agglo



L'aide à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion

Afin de faciliter l'usage du vélo et d'accélérer le développement des déplacements doux, la Communauté d'agglomération de Béthune- Bruay renouvelle le **PASS'MOBIL Agglo** !

Cette année encore, l'aide financière sera octroyée, en trois vagues de distribution à partir du

2 mars aux habitants du territoire qui en feront la demande* pour l'achat de **vélo mécanique, vélo à assistance électrique,**

(y compris rétrofit – transformation de vélo mécanique en VAE) vélo cargo, vélo adapté pour les personnes à mobilité réduite

(PMR), accessoires de sécurité pour cycliste. Cette subvention sous forme de **bon d'achat de 30 € à 500 €** sera valable chez les

commerçants et associations partenaires de l'opération. Pour la 1^{ère} session, le pass est valable jusqu'au 26 avril (hors vélo cargo et

PMR). Pour la 2^{ème} session, le pass est valable jusqu'au 26 juillet et pour la 3^{ème} session, jusqu'au 15 novembre, sous réserve de chèques

disponibles.

AIDE date de validité limitée

EXCEPTIONNELLE

QUELS MONTANTS ?

						
	VELO CLASSIQUE	VELO ELECTRIQUE y compris RETROFIT	VELO CARGO	VELO PLIANT	VELO PMR	MATERIEL DE SECURITE
NEUF	70 €	300 €	500 €	200 €	500 €	30 €
OCCASION						-

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Pour bénéficier du **PASS'MOBIL Agglo** il faut :

- habiter le territoire de la Communauté d'agglomération
- effectuer son achat en respectant le délai indiqué sur le chèque
- effectuer son achat dans une enseigne partenaire

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, factures électricité, gaz, eau, téléphone ou box internet : ce sont les seuls justificatifs qui seront pris en compte pour la demande) Liste des partenaires de l'opération sur www.bethunebruay.fr/passmobilagglo

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour obtenir son **PASS'MOBIL Agglo** il suffit de remplir le formulaire disponible à partir du 2 mars 2026 sur : demarches.bethunebruay.fr. Il vous sera demandé :

- le type d'achat envisagé (type de vélo / matériel / occasion ou neuf)
- vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, téléphone)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance électricité, gaz ou téléphone)

Une fois la demande validée par la Communauté d'agglomération, le bon d'achat sera envoyé, par mail ou par courrier, au domicile du demandeur.

Toutes les modalités sur le **PASS'MOBIL Agglo** disponibles sur

www.bethunebruay.fr/passmobilagglo

Pass'MobilAgglo sera attribué en 2026 sous conditions et dans la limite du budget alloué à ce dispositif (150 000€). Veuillez noter qu'une seule subvention est accordée par foyer pour une période de quatre ans. Pour optimiser la distribution des chèques et garantir leur utilisation effective, le dispositif est structuré en trois sessions : la première débutant le 2 mars, la deuxième le 1^{er} juin et la troisième le 21 septembre, sous réserve de la disponibilité des chèques restants. Si le chèque n'est pas utilisé lors d'une session, le pass expire et devient inutilisable, en cas d'envoi par courrier, il doit impérativement être retourné : par voie postale ou à l'accueil de l'hôtel communautaire. Sinon, le titulaire ne pourra plus bénéficier d'un chèque lors des autres sessions pendant une période de quatre ans.

L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane